

SYNDICAT PAYS HAUT LANGUEDOC ET VIGNOBLES

Séance du 02 juillet 2020

Membres en exercice : 34

Date de la convocation: 25/06/2020

Présents : 17

L'an deux mille vingt et le deux juillet l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean ARCAS

Dont Présents non votants : 0

Représentés : 1

Présents : Jean ARCAS, Jean-Noël BADENAS, Gérard BARO, Roland BASCOUL, Jean-Pierre BERRAUD, Bernard BOSC, Francis BOUTES, Marie-Aline EDO, Yves FRAISSE, Daniel GALTIER, Martine GIL, Jean-Christophe PETIT, Marie-Pierre PONS, Yves ROBIN, Luc SALLES, Bernard VIDAL, Philippe VIDAL

Votants: 18

Pour: 18

Contre: 0

Représentés: Kléber MESQUIDA par Marie-Pierre PONS

Abstentions: 0

Présents non votants :

Excusés: Josian CABROL, Yvan CASSILI, Guillaume DALERY, Elisabeth DAUZAT, Norbert ETIENNE, Jean-Luc FALIP, Julie GARCIN-SAUDO, Vincent GAUDY, Audrey IMBERT, Christophe MORGO, Martine OLMOS, Marie PASSIEUX, Pierre POLARD, Sylvie QUEROL, Catherine REBOUL, Hedwige SOLA

Absents:

Objet: Habitat et Patrimoine : Assistance architecturale - Convention avec le CAUE

Depuis 2009, le Pays s'est appuyé sur le Conseil en Architecture, Urbanisme et Environnement (CAUE) de l'Hérault pour bénéficier de conseils et expertises sur des projets architecturaux et patrimoniaux accompagnés par les missions tourisme, patrimoine et habitat.

Ce partenariat a mis en évidence une carence en matière d'accompagnement des particuliers en termes de conseils et, de ce fait le CAUE a proposé au Pays une assistance architecturale au Pays depuis 2015.

Cette assistance permet d'apporter une meilleure réponse architecturale pour les projets concernés et a un impact évident notamment sur les centres anciens.

Par ailleurs, ce conseil représente une des actions du Pays d'Art et d'Histoire et, l'Opération Grand Site « Cité de Minerve, gorges de la Cesse et du Brian ».

Le CAUE propose de poursuivre ce service au rythme d'une permanence par mois au siège du Pays Haut Languedoc et Vignobles.

Depuis le démarrage de ce service l'architecte urbaniste du CAUE a eu 23 rendez-vous, liés à :

- des problématiques d'extension/modification de bâti ancien/patrimonial ;
- des aspects réglementaires (PLU, CU, etc...) ;
- des restructurations ou extensions de bâtiments ou maisons existants ;
- des conseils pour une construction nouvelle ;
- des questions de financement, de choix de Maître d'œuvre.

Ces rendez-vous physiques sont complétés par des conseils téléphoniques qui portaient uniquement sur des aspects réglementaires.

Au-delà de la plus-value architecturale apportée par cette assistance, il convient de souligner le maintien d'un service de proximité gratuit pour les habitants du territoire.

Ce partenariat qui a démarré depuis le mois de septembre 2015 pourrait se poursuivre de septembre 2020 à septembre 2021 selon les termes de la convention proposée. La contribution du Pays se limite comme par le passé à la mise à disposition de locaux pour l'accueil de l'architecte-urbaniste et, à la communication liée à la création de ce service.

Ce partenariat est reconduit et formalisé au travers d'une convention qui est annexée au rapport.

Le Président demande à l'assemblée de bien vouloir :

- l'autoriser, en cas d'avis favorable, à signer la convention de partenariat et tous documents relatifs à l'exécution de ces décisions.

Où l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, le comité syndical approuve cette convention et autorise le Président à signer tout document relavant de cette décision.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Fait à Cessenon-sur-Orb le 02 juillet 2020

Le Président,
Jean ARCAS

